

Convention de partenariat

Article 459.3 LIP

MESURES
MISES EN ŒUVRE
POUR ASSURER
LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Convention intervenue entre :

La Ministre de l'Éducation, du Loisir
et du Sport (la Ministre)

et

la Commission scolaire de Montréal
(CSDM)



**Commission
scolaire
de Montréal**

I. Préambule

La présente **convention de partenariat** fait suite aux nouvelles dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et a été élaborée en fonction des concepts suivants :

- la démocratie scolaire
- la gouvernance des commissions scolaires
- les nouvelles règles en matière de reddition de comptes, notamment la gestion par résultats

À l'automne 2009, la **Ministre** dévoile la Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires L'école, j'y tiens! et s'engage à aller plus loin dans sa volonté de soutenir la réussite de tous les élèves. Cette stratégie vise à **hausser le taux de diplomation ou de qualification à 80 % chez les élèves de moins de 20 ans d'ici 2020**. De plus, la Ministre fixe à **70 %** le taux de diplomation ou de qualification à atteindre et à maintenir à la **CSDM** d'ici 2020, soit **13 % de plus** en comparaison à la situation actuelle.

À la **CSDM**, le **plan Réussir**, conçu au cours de l'année scolaire 2008-2009 grâce à la mobilisation des principaux acteurs de la communauté éducative (membres du personnel, syndicats, associations et partenaires) a permis de cerner les différents enjeux touchant la réussite des élèves. De nombreux objectifs mesurables (aussi nommés cibles) ont été retenus dans ce plan, notamment en matière de **réussite par la maîtrise du français**, ainsi que de **persévérance scolaire chez les élèves qui présentent des besoins particuliers**. La CSDM compte atteindre les résultats visés par ces objectifs **d'ici 5 ans**, à l'aide des différents moyens proposés qui s'appliquent à l'ensemble de la population scolaire de tous les ordres d'enseignement. Cependant, de multiples facteurs rendent complexe l'atteinte de ces cibles pour tous les intervenants qui œuvrent dans les établissements de la CSDM. Par exemple, l'enseignement et l'apprentissage du français constituent un défi de taille étant donné la multiethnicité de la population scolaire. De plus, les phénomènes associés à un milieu urbain, notamment la pauvreté et la concentration de la défavorisation, ont une influence sur la réussite des élèves. Il importe de préciser que les objectifs du plan Réussir ont été déterminés en tenant compte des multiples facteurs qui constituent la réalité de la CSDM.

Tel qu'il est prévu à l'article 459.3 de la LIP, cette **convention de partenariat** comprend les **mesures requises** pour assurer la mise en œuvre du Plan stratégique de la CSDM. Conformément à l'article 209.1 de la LIP, la CSDM se dote d'un **Plan stratégique** qui comporte, entre autres, les **principaux enjeux** auxquels elle fait face, les **orientations stratégiques**, les **objectifs mesurables**, ainsi que les **résultats** qu'elle vise à atteindre en prenant en considération les **cinq buts** fixés par la Ministre. Le Plan stratégique contient également des **indicateurs** qui permettront de suivre l'évolution de la situation en regard des résultats visés.

Au cours des prochains mois, en vertu de l'article 209.2 de la LIP et dans le respect du principe de la responsabilité partagée, les **directions d'établissement** et les services centraux de la **CSDM** élaboreront des **conventions de gestion et de réussite éducative** qui contiendront des mesures spécifiques à chaque établissement, permettant ainsi d'atteindre les buts et les objectifs locaux mesurables. Ces conventions de gestion et de réussite éducative, qui sont établies en tenant compte du **plan de réussite** de chacun des établissements ainsi que de leurs défis particuliers, contribueront à l'atteinte des objectifs prévus à la convention de partenariat.

II. Objet de la convention

L'objet de la présente convention de partenariat entre la Ministre et la CSDM est de convenir des mesures requises pour assurer la mise en œuvre du Plan stratégique de la CSDM.

Conformément à l'article 459.3 de la LIP, la convention de partenariat porte notamment sur les éléments suivants :

- les modalités de la contribution de la CSDM à l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables déterminés par la Ministre (article 459.2 de la LIP) ;
- les moyens que la CSDM entend prendre pour s'assurer de l'atteinte des objectifs spécifiques qu'elle a établis dans son Plan stratégique (article 209.1, paragraphe 3) ;
- les mécanismes de suivi et de reddition de comptes établis par la CSDM.

III. Encadrement légal

La convention de partenariat entre la Ministre et la CSDM est conclue dans le cadre des dispositions de la LIP et des règlements applicables aux commissions scolaires.

Elle permet de mettre en lien les deux composantes suivantes :

- la responsabilité confiée à la Ministre de veiller à la qualité des services éducatifs offerts par les commissions scolaires (article 459 de la LIP) ;
- la mission de la CSDM de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région (article 207.1, 2^e paragraphe, de la LIP).

IV. Cinq buts déterminés par la Ministre

La Ministre, conformément à l'article 459.2 de la LIP, détermine les buts suivants devant être pris en compte pour l'élaboration du Plan stratégique de la CSDM.

- 1 L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

- 2 L'amélioration de la maîtrise de la langue française

- 3 L'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

- 4 L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements

- 5 L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

V. Cible fixée par la Ministre

Taux de diplomation ou de qualification de **70 %** à atteindre d'ici 2020 pour la CSDM alors que l'objectif est de 80 % pour l'ensemble du Québec.

- Hausse de treize points de pourcentage en comparaison avec la situation actuelle de la CSDM **13 % ↑**

- Taux établi à partir de la moyenne de la diplomation ou de la qualification après sept ans pour les cohortes d'élèves entrées en première année du secondaire en 1999, en 2000 et en 2001 **7 ans**

VI. Plan Réussir de la CSDM

À l'automne 2009, la CSDM adopte le plan Réussir (annexe I), plan institutionnel vaste et ambitieux, qui fait état de la situation actuelle et qui vise à améliorer la réussite et la persévérance scolaires des élèves fréquentant ses établissements.

Ce plan, auquel adhère l'ensemble des établissements de la CSDM, vise l'atteinte de cibles institutionnelles qui ont été déterminées en collaboration avec les directions d'établissement.

Issu d'un long processus de concertation, le plan Réussir comporte trente moyens jugés efficaces par les principaux acteurs de la communauté éducative de la Commission scolaire de Montréal pour améliorer la réussite et la persévérance scolaires des élèves qu'elle scolarise.

Un premier bilan du plan Réussir aura lieu en juin 2011 et portera principalement sur les résultats scolaires obtenus durant l'année.

VII. Plan stratégique de la CSDM

À compter de 2010, la CSDM doit réviser son Plan stratégique 2005-2010 (annexe II) en tenant compte du plan Réussir, des exigences ministérielles et de l'évolution de la population scolaire au cours des cinq dernières années.

Le nouveau Plan stratégique (2010-2015) de la CSDM intégrera notamment les trois **orientations ministérielles** suivantes contenues au plan stratégique du MELS :

- Améliorer la réussite et la persévérance scolaires

- Répondre aux besoins de formation des personnes et aux besoins de main-d'œuvre de la société

- Maintenir les conditions favorables à la poursuite des études

Cette convention de partenariat entre la CSDM et la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport fera donc l'objet d'une révision au moment de l'entrée en vigueur du nouveau Plan stratégique de la CSDM (2010-2015).

VIII. Situation particulière de la CSDM (constats)¹

Par le nombre d'élèves qu'elle accueille, la CSDM est la plus importante commission scolaire au Québec. Située au cœur de Montréal, la CSDM est reconnue principalement pour deux de ses caractéristiques importantes : la diversité culturelle de sa population et la défavorisation d'une grande partie de celle-ci. Deux autres caractéristiques doivent être prises en considération, soit la concurrence importante avec les établissements privés, lesquels recrutent les élèves forts, et la gestion par la CSDM d'un imposant parc immobilier dont les structures et les équipements sont désuets, voire vétustes dans certains cas.

Établissements

En 2009-2010, le réseau de la Commission scolaire de Montréal compte 191 établissements scolaires, répartis comme suit :

- 128** établissements de l'ordre d'enseignement du primaire ;
- 34** établissements de l'ordre d'enseignement du secondaire ;
- 5** établissements combinant les ordres primaires et secondaires ;
- 9** centres de formation professionnelle ;
- 15** centres de formation générale des adultes.

Parmi ces établissements, il convient de signaler les 16 établissements destinés exclusivement aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA). Certaines de ces écoles détiennent un mandat régional ou suprarégional : elles scolarisent soit des élèves en milieu hospitalier, soit des élèves présentant une déficience intellectuelle ou physique ou, encore, des troubles graves du comportement.

Par ailleurs, la CSDM offre des services en soutien à l'apprentissage du français. En 2009-2010, plus de 3 300 élèves de l'accueil sont répartis dans plus de 80 établissements scolaires, tant de l'ordre d'enseignement primaire que de l'ordre d'enseignement secondaire.

Quant aux adultes qui sont en francisation, on comptait plus de 10 000 élèves en 2007-2008 qui étaient répartis dans 12 points de services qui offrent la francisation sur le territoire de la CSDM. Il importe de souligner que, chaque année, tous services d'enseignement confondus, il y a deux fois plus d'adultes allophones que d'adultes francophones inscrits en formation générale des adultes.

Personnel

La CSDM est riche d'un personnel qualifié comptant 16 000 employés permanents et non-permanents, ce qui la classe parmi les principaux employeurs de la région métropolitaine. Son personnel est polyvalent et possède une expertise unique en enseignement en milieu défavorisé et en milieu multiethnique. En effet, la CSDM soutient le développement de l'expertise de son personnel à l'égard de populations scolaires variées, tant en milieu allophone qu'en milieu défavorisé. Vu le grand nombre d'établissements, les réalités différentes d'un quartier à l'autre (parfois même d'une école à l'autre au sein d'un même quartier), la possibilité de mobilité du personnel, il s'avère nécessaire pour les employés d'adapter continuellement leurs pratiques professionnelles aux réalités de chaque établissement.

Population scolaire

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ)

Au 30 septembre 2009, la CSDM compte près de 69 000 élèves, répartis aux ordres d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Ces jeunes élèves proviennent de 188 lieux de naissance différents. Par ailleurs, 26 % des élèves de la CSDM sont nés à l'extérieur du Québec. Il faut noter que 52 % des élèves qui fréquentent les établissements de la CSDM n'ont pas le français comme langue maternelle. Dans les quartiers Parc-Extension et Côte-des-Neiges, le pourcentage d'élèves dont la langue maternelle est autre que le français s'élève à plus de 88 %. Devant pareille situation, force est de constater que l'apprentissage du français constitue une préoccupation majeure pour les écoles de la CSDM et pose un défi de taille pour les établissements, tant en classe au quotidien que dans les relations école-famille.

Selon les données les plus récentes disponibles au MELS², en 2007-2008, alors que pour l'ensemble des établissements scolaires de l'ordre d'enseignement primaire du Québec on relève 14,8 % d'élèves considérés comme handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDA), on en compte 23,4 % pour les écoles primaires de la CSDM. Au cours de la même année, pour l'ensemble des écoles secondaires du Québec, 16,5 % des élèves sont considérés comme HDA. À la CSDM, cette proportion augmente à 29,2 %. Il ressort donc que les élèves considérés comme HDA sont représentés en plus forte proportion dans les établissements de la CSDM que dans l'ensemble des écoles du Québec.

1 À moins d'une indication différente, les données inscrites au chapitre VIII sont issues de la base de données JADE de la CSDM.

2 Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, La Convention de partenariat MELS – commission scolaire, Portrait des statistiques ministérielles, Commission scolaire de Montréal.

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA) ET FORMATION PROFESSIONNELLE (FP)

En 2007-2008, 27 406 élèves sont inscrits en formation générale des adultes (FGA) et 13 952 en formation professionnelle (FP). Ces élèves sont inscrits à temps plein ou à temps partiel.

De plus, pour la même année, à la formation générale des adultes, 21 % des élèves ont moins de 20 ans. À la formation professionnelle, 14 % des élèves inscrits se trouvent dans ce même groupe d'âge. C'est ainsi que, en formation professionnelle, à la CSDM, environ un élève sur sept a moins de 20 ans, comparativement à un sur cinq pour l'ensemble des établissements du Québec. De là l'importance de poursuivre les efforts pour valoriser davantage la formation professionnelle auprès des jeunes du secondaire et de leurs parents.

Taux de décrochage

Reflet important de la persévérance scolaire, les sorties sans diplôme ni autre qualification sont mesurées en taux de décrochage. Cet indicateur de décrochage scolaire, calculé annuellement, permet de dresser un portrait statistique des élèves qui abandonnent leur parcours scolaire avant l'obtention d'un diplôme ou de toute autre forme de qualification. En 2006-2007, 1 762 élèves du secteur de la formation générale des jeunes de la CSDM ont mis un terme à leur scolarisation dans ces conditions. Le taux de décrochage équivalait ainsi à 39,6 %, soit 10,6 points de pourcentage de plus que pour l'ensemble des écoles du réseau public de la province de Québec. Contrairement à la tendance observée au niveau national, selon laquelle les élèves décrochent en plus grand nombre en cinquième secondaire, à la CSDM, c'est au premier cycle du secondaire que les élèves sont plus nombreux à quitter l'école sans diplôme ni qualification. D'ailleurs, il importe de signaler le lien reconnu entre le pourcentage d'élèves HDAA inscrits dans une commission scolaire et le taux de sorties sans diplôme (Janosz & Chouinard 2009), ce qui souligne l'importance de soutenir ces élèves à risque qui sont présents en proportion plus importante à la CSDM que dans l'ensemble des écoles du Québec.

À la CSDM, on constate que les garçons réussissent moins bien que les filles. En effet, le taux de diplomation chez les garçons est inférieur à celui des filles. Par exemple, 52 % des garçons de la cohorte 2001 ont obtenu leur diplôme en sept ans ou moins comparativement à 64 % des filles. Pour la même cohorte, mais pour l'ensemble du réseau public du Québec, les chiffres sont de 62 % pour les garçons et de 76 % pour les filles. De plus, on observe des différences dès le primaire, car le taux de réussite des garçons est toujours inférieur à celui des filles. Par conséquent, il importe de tout mettre en œuvre pour corriger la situation.

Défavorisation

Le lien, en contexte scolaire, entre la défavorisation et la réussite des élèves est un concept complexe qui va au-delà de la situation économique. Certaines variables permettent de dresser un portrait de la défavorisation de la population scolaire de la CSDM de façon plus juste et nuancée, notamment la situation de la famille (monoparentalité, par exemple), la scolarité des parents et le revenu familial.

À Montréal, 32 % des enfants vivent dans des familles monoparentales. Plus spécifiquement, sur le territoire de la CSDM, deux quartiers du territoire comptent plus de 50 % de familles monoparentales : Hochelaga-Maisonneuve et Pointe-Saint-Charles. Il y a également un taux de monoparentalité élevé dans plusieurs quartiers du territoire de la CSDM : Saint-Henri, Centre-Sud, Saint-Michel et La Petite-Patrie. Cette réalité familiale nécessite une adaptation de la part des principaux acteurs des établissements scolaires.

Un autre facteur important à considérer quand il est question de défavorisation en contexte scolaire est la scolarité des parents, particulièrement celle de la mère. En 2006, il y avait, sur le territoire de la CSDM, 8,4 % des familles où aucun des parents n'est diplômé. Pour la même année, il y avait 12,2 % des familles où la mère n'a aucun diplôme.

Le MELS calcule annuellement deux indices de défavorisation : l'indice de milieu socio-économique (IMSE) ainsi que l'indice du seuil de faible revenu (SFR). L'IMSE tient compte justement des trois aspects de la défavorisation énoncés plus haut. Il reflète la proportion de familles avec enfants dont la mère n'a pas de diplôme, de certificat ni de grade et la proportion de ménages dont les parents n'avaient pas d'emploi durant la semaine de référence du recensement canadien. Cet indice nous révèle qu'en 2008-2009, un élève de la CSDM sur cinq vit dans un milieu socio-économique faible. Pour sa part, l'indice du seuil de faible revenu montre qu'environ 42 % des élèves qui fréquentent les écoles de la CSDM vivent dans un milieu à faible revenu. En comparaison aux autres commissions scolaires de l'île, c'est la CSDM qui scolarise de loin la plus grande proportion d'élèves de milieu défavorisé.

En 2008-2009, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) a élaboré une carte illustrant le phénomène de la défavorisation au regard de la réussite scolaire, notamment sur le territoire de la CSDM, en tenant compte spécifiquement des variables présentées ci-dessus et en y ajoutant celle de l'activité économique des parents. Cette carte permet de constater que, de toute évidence, tous les quartiers du territoire de la CSDM présentent des zones de concentration importante de défavorisation, zones qui sont parfois généralisées au sein d'un même quartier ou qui se présentent comme des enclaves de défavorisation au sein d'un quartier plus nanti.

Les élèves issus d'un milieu défavorisé sont souvent exposés simultanément à plusieurs facteurs de risque qui les rendent vulnérables et qui sont susceptibles de les mener à l'échec et au décrochage scolaires (coordination des interventions en milieu défavorisé, 2002, 2004, 2007). Dans les écoles de la CSDM, une grande concentration d'élèves présentent plusieurs de ces facteurs. Ainsi, c'est le cumul des facteurs de risque chez les élèves qui pose un défi de taille aux écoles de la CSDM.

IX. Enjeux

À la lumière de ces considérations et des cibles institutionnelles, voici les cinq buts de la Ministre et les enjeux qu'ils représentent pour la CSDM au regard de la spécificité montréalaise :

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

- L'enjeu de la diplomation et de la qualification dans le contexte où les élèves exposés à plusieurs facteurs de risque doivent bénéficier des mêmes chances de réussite
- L'enjeu de la diplomation et de la qualification dans le contexte où les élèves sont nombreux à décrocher, plus particulièrement au premier cycle du secondaire

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

- L'enjeu de l'apprentissage de la langue française dans le contexte où de nombreux élèves n'ont pas le français comme langue maternelle
- L'enjeu de l'apprentissage de la langue française dans le contexte où la défavorisation est présente, souvent concentrée dans certaines écoles
- L'enjeu de l'apprentissage de la langue française dans le contexte où s'additionnent les effets de la défavorisation et de la méconnaissance de la langue d'enseignement
- L'enjeu d'une meilleure maîtrise du français, langue d'enseignement, pour une meilleure réussite dans d'autres disciplines

L'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires chez certains groupes cibles, particulièrement les EHDAA

- L'enjeu de la persévérance et de la réussite scolaires dans le contexte où les élèves en difficulté (EHDAA) sont représentés en plus grande proportion à la CSDM que dans l'ensemble des établissements du réseau public québécois
- L'enjeu de la persévérance et de la réussite scolaires dans le contexte où les élèves en difficulté (EHDAA) sont plus à risque de décrocher au début de leur parcours scolaire au secondaire
- L'enjeu de la persévérance et de la réussite scolaires dans le contexte où la défavorisation est présente, souvent concentrée dans certaines écoles
- L'enjeu de la persévérance et de la réussite scolaires dans le contexte où de nombreux élèves allophones arrivent au pays et s'inscrivent dans nos établissements
- L'enjeu de la persévérance et de la réussite scolaires chez les garçons dans le contexte où ceux-ci constituent une population à risque, particulièrement au moment du passage du primaire au secondaire et du premier au deuxième cycle du secondaire
- L'enjeu de la persévérance et de la réussite scolaires dans le contexte où des élèves arrivent au préscolaire en présentant des facteurs de risque au regard de la maturité scolaire

L'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements

- L'enjeu de l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans le contexte où divers phénomènes, notamment la violence, la toxicomanie et la sexualité, ont des répercussions sur les élèves qui fréquentent les établissements de la CSDM
- L'enjeu de l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans le contexte où les établissements de la CSDM doivent être conformes aux normes et propices aux apprentissages
- L'enjeu de l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements dans le contexte où des élèves issus de familles vivant sous le seuil de faible revenu doivent bénéficier de mesures alimentaires

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

- L'enjeu d'augmenter le nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle dans le contexte où les jeunes de ce groupe d'âge sont très peu inscrits dans ces programmes

Pour conclure ce chapitre, il est à noter que la capacité de la CSDM à prendre en compte ces enjeux permettra une amélioration de la situation et contribuera à l'atteinte de la cible ministérielle du taux de diplomation de 80 % en 2020, car, comme l'affirment des experts dans le domaine de la réussite scolaire :

« *Le taux de décrochage au Québec ne pourra diminuer significativement sans une amélioration de la situation à Montréal.* » (Janosz & Chouinard, 2009)

X. Buts, objectifs mesurables (cibles) et moyens

CONSIDÉRANT	les indicateurs du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) au regard de la réussite éducative des élèves;
	la situation particulière de la CSDM;
	le portrait de situation de la réussite des élèves de la CSDM;
	la mission de la CSDM de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves;
	la responsabilité institutionnelle et ministérielle d'assurer aux élèves de la CSDM, et ce, indépendamment de leurs caractéristiques, les mêmes chances de réussite qu'aux autres élèves du Québec;
	la cible établie par la Ministre pour la CSDM, soit d'atteindre et de maintenir un taux de diplomation de 70 % d'ici l'année 2020;
	les objectifs mesurables (article 459.2 LIP) à atteindre d'ici 2015 qui ont été retenus par la CSDM dans son plan Réussir;
	les cinq buts déterminés par la Ministre;
IL EST CONVENU	de mettre en œuvre les mesures de la CSDM.

Note: Bien que les moyens proposés aux tableaux qui suivent aient été regroupés sous un des cinq buts déterminés par la Ministre, ces moyens auront des répercussions sur l'ensemble des cinq buts.

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

- Taux d'obtention d'un diplôme
- Nombre de sorties sans diplôme

Objectifs de la CSDM Cibles mesurables d'ici 2015**Formation générale des jeunes, formation générale des adultes et formation professionnelle**

Obtention d'un diplôme :

- 50 % après 5 ans
- 60 % après 6 ans
- 70 % après 7 ans

Formation générale des jeunes

- Taux de réussite en mathématique à la fin du 1^{er} cycle du secondaire de 80 %
- Réduction de 20 % du nombre de décrocheurs

Formation professionnelle

- Proportion de ceux qui obtiennent, après 3 années, un diplôme de formation professionnelle dans le même programme : 80 %

Moyens de la CSDM**Améliorer les résultats en français pour favoriser la réussite dans toutes les disciplines**

(voir les moyens inscrits au 2^e but)

Soutenir les élèves qui présentent des besoins particuliers

En intervenant auprès des élèves de l'accueil durant leur séjour en classe d'accueil pour dépister les difficultés d'apprentissage et en soutenant l'intégration de ces élèves en classe ordinaire

En proposant une offre de scolarisation qui harmonise le passage des élèves de la formation des jeunes qui en expriment l'intention à la formation générale des adultes ou à la formation professionnelle

En mettant à jour, en formation générale des adultes, le programme institutionnel de francisation-alpha et en offrant le programme de français de transition afin de développer, chez les élèves allophones, les compétences requises pour la poursuite de leur scolarité

En s'assurant que les établissements procèdent à une analyse de situation en mathématique au 1^{er} cycle du secondaire dans le but d'améliorer la réussite et ainsi permettre le plus grand choix de parcours dans la poursuite de la scolarité des élèves

En appliquant des mesures de prévention et d'accompagnement pour les élèves en perte de motivation scolaire :

- documenter les effets de l'absentéisme des élèves sur la réussite et la persévérance scolaires
- soutenir les activités destinées à faciliter les passages d'un ordre d'enseignement à un autre : informer les parents, encourager les activités locales des établissements, mettre à profit le partenariat avec les organismes et les partenaires de la communauté
- assurer le suivi des élèves : absences, Service d'aide aux raccrocheurs (SAR), Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)
- poursuivre le développement des programmes à distance

En offrant des programmes variés qui répondent aux intérêts des élèves et de leur famille, notamment par la mise en place d'un volet particulier de formation internationale sans sélection dans différentes écoles du territoire de la CSDM et en favorisant l'augmentation du nombre d'écoles qui désirent se doter du titre d'école entrepreneuriale.

Dans le but de favoriser l'atteinte des objectifs, les moyens associés à ceux-ci sont mis en œuvre en s'inspirant notamment des plans, approches, stratégies et programmes ministériels suivants (voir tableau des différents plans à l'annexe III) :

- L'école, j'y tiens
- Stratégie d'intervention Agir autrement
- Approche orientante
- Programme de soutien à l'école montréalaise

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

■ Lecture

■ Écriture

Objectifs de la CSDM Cibles mesurables d'ici 2015

Français – Formation générale des jeunes

	Primaire		Secondaire	
	Taux de réussite	Moyenne des notes	Taux de réussite	Moyenne des notes
Lecture	95 % , à la fin de chaque cycle	80 % , à la fin de chaque cycle	80 % , à la fin du 1 ^{er} cycle 85 % , à l'épreuve finale en 5 ^e secondaire	70 % , à la fin du 1 ^{er} cycle
Écriture	95 % , à la fin du 3 ^e cycle	80 % , à la fin du 3 ^e cycle	80 % , à la fin du 1 ^{er} cycle et en 3 ^e secondaire 75 % , en 4 ^e secondaire 80 % à l'épreuve unique en 5 ^e secondaire	70 % , à la fin du 1 ^{er} cycle, en 3 ^e et en 4 ^e secondaire

Français – Formation générale des adultes

Réussite dans l'ensemble des cours de français des niveaux scolaires du secondaire : augmenter d'une unité par équivalent à temps plein (ETP) par année

Réussite dans le programme Français de transition : augmenter de 5 % le nombre d'élèves se classant dans l'ordre d'enseignement secondaire d'ici 2015

Français – Formation professionnelle

Réussite dans les modules nécessitant une connaissance plus approfondie du français : améliorer la performance de l'indicateur de 5 % d'ici 2015, par suite du calcul du taux de réussite de l'ensemble des modules visés

Moyens de la CSDM

Améliorer la réussite par la maîtrise du français

En proposant le plus souvent possible des situations variées de lecture et d'écriture

- promouvoir l'utilisation adéquate de la lecture et de l'écriture dans toutes les disciplines : donner accès à un centre de documentation virtuel, offrir de la formation
- promouvoir l'expression culturelle des élèves, notamment au moyen de l'application de la Politique culturelle et linguistique de la CSDM (annexe IV) et de la Politique interculturelle de la CSDM (annexe V)
- élaborer un plan d'action institutionnel d'animation de la bibliothèque scolaire
- établir des partenariats avec des organismes culturels

En utilisant des approches pédagogiques variées pour l'enseignement des stratégies de lecture, et ce, pour tous les ordres d'enseignement

- planifier institutionnellement des offres de formation

En continuant de développer le programme local qui est un cours intermédiaire visant à enseigner les stratégies de lecture en formation générale des adultes

En réalisant le dépistage rapide des difficultés des élèves en lecture ou en écriture

En intervenant relativement aux difficultés des élèves en lecture et en écriture

En organisant une semaine institutionnelle du français

En soutenant l'élaboration des plateformes éducatives des services de garde

Dans le but de favoriser l'atteinte des objectifs, les moyens associés à ceux-ci sont mis en œuvre en s'inspirant notamment des plans, stratégies et programmes ministériels suivants (voir tableau des différents plans à l'annexe III) :

- L'école, j'y tiens
- Stratégie Agir autrement
- Plan d'action pour l'amélioration du français
- Plan d'action lecture
- Programme de soutien à l'école montréalaise

L'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires chez certains groupes cible

particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Objectifs de la CSDM Cibles mesurables d'ici 2015

Primaire

3^e cycle (résultat disciplinaire)

- Taux de réussite **des garçons** en français : **95 %**
- Taux de réussite des **EHDAA** en français : **83 %**

Secondaire

1^{er} cycle (résultat disciplinaire)

- Taux de réussite **des garçons** en français : **75 %**
- Taux de réussite des **EHDAA** en français : **70 %**

FGA

Persévérance des élèves du programme Français de transition

- Augmenter de **5 %** le nombre d'**élèves intégrant le secondaire**

Passage par matière pour les **élèves adultes âgés de 16 à 24 ans**

- Augmenter de **5 %** le nombre d'**équivalents temps plein passant du 1^{er} cycle au 2^e cycle**

Moyens de la CSDM

Améliorer les résultats en français pour favoriser la réussite dans toutes les disciplines

(voir les moyens inscrits au 2^e but)

Soutenir les élèves de certains groupes cibles qui présentent des besoins particuliers

En étant informé des difficultés des élèves

- sensibiliser les parents à l'importance de renseigner le milieu scolaire sur les difficultés de leurs enfants
- s'assurer de transmettre toute l'information aux parents concernant les difficultés de leurs enfants
- établir des collaborations structurées avec le milieu de la santé pour assurer la mise en œuvre de l'entente de complémentarité MELS-Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
- assurer à court terme l'évaluation des élèves en grande difficulté: favoriser une organisation des services professionnels qui permette de diagnostiquer les difficultés des élèves
- établir un protocole institutionnel de transmission des dossiers

En mettant sur pied des services d'aide aux élèves en difficulté

- encourager l'organisation de classes de type « Répit-transit » pour les élèves en rupture de fonctionnement
- maintenir le service « Répit-conseil » dans les réseaux territoriaux
- s'assurer que le plan d'intervention adapté soit efficient et facilement disponible

En réfléchissant avec le ministère de la Famille et des Aînés à une offre de services adaptés pour les élèves de 3 et de 4 ans

En favorisant la mise en œuvre de mesures de protection pour les élèves qui intègrent le système scolaire

En documentant la réussite des garçons

En amorçant une réflexion sur la pertinence de développer un programme d'études dirigées ou d'aide aux devoirs pour l'ensemble des élèves de la CSDM

Dans le but de favoriser l'atteinte des objectifs, les moyens associés à ceux-ci sont mis en œuvre en s'inspirant notamment des plans, stratégies, programmes, approches, politiques et mesures ministériels suivants (voir tableau des différents plans à l'annexe III) :

- L'école, j'y tiens
- Stratégie d'intervention Agir autrement
- Programme de soutien à l'école montréalaise
- Approche orientante
- Plan d'action EHDAA
- Politique de l'adaptation scolaire
- Aide aux devoirs

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements

- Sécurité des établissements
- Saine alimentation
- Mode de vie physiquement actif

Objectifs de la CSDM Cibles mesurables d'ici 2015

À venir en 2010

Moyens de la CSDM

Encourager un environnement sain

En mettant de l'avant le Plan vert de la CSDM

En diffusant la politique environnementale de la CSDM

Augmenter la sécurité à l'intérieur et autour des établissements

En rénovant les établissements et en contribuant à l'embellissement des **cours d'école**

En s'assurant que tous les établissements tiennent à jour leur plan d'intervention en situation d'urgence basé sur le **plan d'urgence institutionnel**

En favorisant la mise en œuvre de mesures éducatives pour prévenir la **toxicomanie** en s'appuyant sur l'approche de réduction des méfaits en collaboration avec le Centre Dollard-Cormier-Institut universitaire sur les dépendances (CDC-IUD)

En favorisant l'application de stratégies d'intervention en prévention et en traitement de la **violence**:

- Soutenir et outiller les équipes-écoles en vue de dresser le portrait de la situation de la violence dans leur établissement au regard des manifestations et des actions réalisées
- Offrir des formations et de l'accompagnement dans le but d'intervenir tôt, et ce, dès le préscolaire
- Proposer différentes stratégies d'intervention jugées efficaces auprès des agresseurs, des victimes et des témoins en lien avec les facteurs de protection
- Soutenir et outiller les établissements pour qu'ils se dotent de stratégies d'intervention locales

Promouvoir une saine alimentation

En élaborant une politique alimentaire

En étudiant la faisabilité de la mise sur pied d'une mesure alimentaire universelle

En analysant la faisabilité de l'utilisation des cafétérias scolaires par les partenaires de la communauté

En instaurant le projet de cuisine collective pour les adolescents

Encourager un mode de vie physiquement actif

En réalisant des activités sportives et culturelles pour développer le sentiment d'appartenance des élèves

En mettant sur pied les infrastructures pour accueillir des ligues sportives de soccer et de football

En poursuivant la mise en œuvre du programme institutionnel « Bouger une heure par jour »:

- Soutenir et outiller les établissements pour qu'ils dressent un portrait des besoins d'aménagement et d'animation pour la cour d'école
- Offrir des formations sur l'animation d'activités physiques dans un environnement sain et sécuritaire aux directions d'établissement, ainsi qu'aux techniciens et aux éducateurs en service de garde

Promouvoir de saines habitudes de vie

En analysant les besoins des milieux à l'égard de l'éducation à la sexualité dans le but d'enrichir l'offre de service et ainsi mieux soutenir les établissements

La mise en œuvre des moyens ci-dessus s'inspire notamment des plans, stratégies, approches, programmes, politiques, cadres de référence et guides ministériels suivants (voir tableau des différents plans à l'annexe III):

- L'école, j'y tiens
- Stratégie d'intervention Agir autrement
- Approche École en santé
- Programme Écoles en forme et en santé
- Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école
- Politique-cadre Virage santé à l'école
- Éducation à la sexualité
- Cadre de référence sur les services éducatifs complémentaires
- Guide « Ma cour: un monde de plaisir »

Objectifs de la CSDM Cibles mesurables d'ici 2015

FGA

Continuité de formation des **élèves de la FGA vers la FP et l'enseignement collégial**

- Augmenter le nombre d'élèves de **5 %**

FP

Indicateur national du MELS :
obtention d'un diplôme dans le même programme

- Atteindre un pourcentage de **80 %** d'élèves qui obtiennent, après 3 années, un **diplôme** de formation professionnelle dans le même programme (DEP, ASP, AEP)

Moyenne d'âge à l'entrée
en formation professionnelle

- Augmenter de **20 %** l'entrée des élèves de moins de 20 ans en **formation professionnelle**

Moyens de la CSDM

Mettre en œuvre des mesures de prévention et d'accompagnement pour les élèves en perte de motivation scolaire

En établissant des passerelles de la FGJ à la FGA et à la FP

- Diffuser et mettre en œuvre les projets liés à l'approche orientante
- S'assurer de la connaissance des diverses passerelles
- Diffuser aux établissements et aux parents l'offre de services des établissements scolaires
- Travailler dans une perspective de communauté de services pour nos élèves

En variant l'offre de formation à la FP

- Concevoir une offre de scolarisation adaptée aux besoins des élèves
- Permettre aux élèves de la FGA et de la FP d'avoir accès à des services éducatifs complémentaires
- Évaluer la possibilité d'offrir de la formation à temps partiel
- Soutenir la mise en œuvre de différents modèles de concomitance afin qu'il soit possible pour des élèves d'amorcer leur parcours en FP tout en complétant des cours préalables
- Poursuivre le développement des programmes à distance

La mise en œuvre des moyens ci-dessus s'inspire notamment des approches et des plans ministériels suivants (voir tableau des différents plans à l'annexe III) :

- L'école, j'y tiens
- Approche orientante

XI. Contribution de la CSDM

Ce chapitre vise à énumérer les modalités de contribution de la CSDM pour atteindre les buts fixés par la Ministre. Ces différentes modalités sont de l'ordre de pratiques organisationnelles, de partenariats et de ressources financières. Elles visent avant tout la réussite des élèves.

Pratiques organisationnelles

Élaborer et mettre en œuvre le plan Réussir :

- consultation de janvier 2006 à mai 2008
- précision des orientations retenues et des cibles institutionnelles, année scolaire 2008-2009
- adoption du plan Réussir (août 2009)

Maintenir les quinze personnes ressources à temps plein du Bureau des relations avec la communauté (BRAC) dont le mandat principal consiste à soutenir le développement de l'école communautaire

Convier les réseaux administratifs et les services centraux, dès février 2010, à :

- préciser leurs responsabilités pour la mise en œuvre des moyens et des conditions de réalisation inscrits au plan Réussir
- préciser leurs responsabilités pour la mise en œuvre des moyens et des modalités de contribution inscrits dans la présente convention de partenariat
- prévoir l'échéancier de l'actualisation de ces responsabilités

Convier les directions d'établissement à diversifier et à différencier leurs pratiques en lien avec les défis de chaque milieu, notamment par la mise en place de l'« approche quartier »

Consacrer annuellement des journées pédagogiques institutionnelles à des réflexions liées à des enjeux propres à la CSDM

- 16 avril 2010 : réfléchir à l'influence du civisme sur le climat scolaire

Partenariats

Maintenir la structure des comités de quartier dont le mandat consiste à favoriser la réalisation de projets liés à la réussite des élèves, notamment par le développement de l'école communautaire et l'actualisation de la politique interculturelle

Accroître et enrichir les partenariats avec les différents acteurs de la communauté en fonction de leurs missions respectives afin d'atteindre chacun des cinq buts de la Ministre, notamment avec les partenaires suivants :

- chercheurs universitaires : plan Réussir (incluant l'absentéisme et la réussite au préscolaire), environnement sain et sécuritaire, développement de l'école communautaire
- AESCSDM (Association des élèves du secondaire de la CSDM) : éducation à la sexualité et prévention de la violence et de la toxicomanie
- parents : plan Réussir, comité de quartier, « approche quartier »
- organismes communautaires et culturels : « approche quartier », environnement sain et sécuritaire, aide aux devoirs
- MSSS, DSP, CSSS : environnement sain et sécuritaire
- Ville de Montréal : environnement sain et sécuritaire
- SPVM : environnement sain et sécuritaire

Concevoir une « approche quartier » (projet pilote) dans les quartiers des Faubourgs et du Sud-Ouest pour viser les actions concertées et mobilisatrices au profit de la réussite et de la persévérance scolaires des élèves

S'associer au Réseau réussite Montréal dans le but de créer des projets pour favoriser la réussite et la persévérance scolaires

Favoriser la réflexion avec les partenaires au regard de la réussite scolaire en milieu montréalais par la tenue d'activités ponctuelles :

- Colloque « Apprendre sans faim, une responsabilité partagée » (mars 2009)
- Colloque « Du rêve à la réalité : la réussite, une responsabilité partagée » (mai 2009)
- Journée La réussite, j'y contribue (20 novembre 2009)
- Conférences sur le civisme (mars 2010)

Ressources financières

1 M\$ par année pendant cinq ans pour soutenir la mise en œuvre du plan Réussir à compter de l'année scolaire 2009-2010

50 000 \$ pour les différents projets liés à la prévention de la toxicomanie

50 000 \$ pour la tenue d'activités liées au civisme et à la prévention de la violence

4 M\$ à la réussite des élèves en milieux défavorisés :

- 1,2 M\$ annuellement aux mesures bonifiées d'aide alimentaire pour les écoles de la tranche de défavorisation 20-30 selon les critères établis par le CGTSIM
- 2,8 M\$ pour compenser le manque de financement du CGTSIM permettant de réaliser des projets locaux dans les écoles pour 2009-2010

Mettre sur pied, en collaboration avec le MELS et d'autres partenaires, des infrastructures pour la pratique d'activités sportives (soccer, football, vélo)

Contribuer financièrement et par prêt d'immeubles à l'offre de service des centres d'éducation populaire pour le bénéfice de la population qu'ils servent

Consentir 2 M\$ par année aux projets réalisés par les comités de quartier dans le cadre du développement de l'école communautaire et de l'actualisation de la Politique interculturelle

Consentir une somme de 800 000 \$ pour répondre aux besoins des élèves HDAA

XII. Engagement du MELS

Afin de soutenir la CSDM dans l'atteinte des cinq buts fixés par la Ministre, le MELS s'engage à :

- Reconnaître les besoins spécifiques de la CSDM
- Assurer un accompagnement et un soutien tout au long du processus
- Favoriser la cohérence entre les différents plans d'action du MELS
- S'assurer que les éléments importants et incontournables sur le plan régional soient présents dans les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les buts fixés
- Contribuer avec la CSDM à la mise en œuvre d'un système conjoint de suivi des données de gestion
- ...

XIII. Mécanismes de suivi et reddition de compte

Mécanismes de suivi

PRATIQUES ORGANISATIONNELLES

Analyser les plans de réussite des établissements afin d'arrimer l'offre institutionnelle de service avec les moyens retenus par les établissements, de février à avril 2010 (et annuellement par la suite)

Fournir annuellement aux établissements leurs résultats scolaires et offrir l'accompagnement nécessaire à l'analyse de ceux-ci

Offrir annuellement soutien et accompagnement à l'ensemble des établissements pour la révision de leur plan de réussite afin notamment que celui-ci soit en adéquation avec les orientations du plan Réussir et les cibles institutionnelles

Mettre sur pied des mécanismes de suivi et en assurer annuellement la régulation et la supervision

Consacrer annuellement des journées pédagogiques institutionnelles à des réflexions liées à des enjeux propres à la CSDM

- 20 novembre 2009: mobiliser l'ensemble du personnel autour de la réussite des élèves notamment en révisant les plans de réussite et en déterminant les cibles à atteindre dans chaque établissement

Convier les directions d'établissement quatre fois par année à des rencontres afin de discuter des principaux enjeux touchant les dossiers prioritaires de la CSDM

COMITÉ DIRECTEUR

Composé de trois membres de la Direction générale, de deux directions de réseau et d'une direction de service, ainsi que de la présidence et de six commissaires, ce comité a un rôle d'orientation, de coordination, de supervision et de décision. Présidé par la présidente de la CSDM, le comité directeur sera sous la responsabilité du directeur général et verra principalement à :

- s'assurer de la mise en œuvre du plan Réussir
- faire le suivi de l'atteinte des objectifs fixés dans la convention de partenariat avec le MELS
- évaluer les besoins de développement organisationnel

COMITÉ DE SOUTIEN

Composé de membres du personnel du Bureau de la planification institutionnelle et de la Direction générale adjointe à la pédagogie et aux ressources informatiques, ce comité a un rôle de soutien aux travaux du Comité directeur.

COMITÉ DE VIGIE

Composé de membres du Comité central des parents, du comité consultatif des services EHDAA, des syndicats et des associations, ce comité a un rôle de veille relativement aux répercussions, chez les membres du comité, du syndicat ou de l'association qu'il représente, de la mise en œuvre des moyens visant l'atteinte des cibles institutionnelles et locales. Ainsi, le comité de vigie verra principalement à :

- recueillir les commentaires et les réussites exprimées par les membres
- prévoir les situations problématiques potentielles
- réfléchir et proposer, aux autorités politique et administrative de la CSDM, des solutions visant à améliorer la situation

Mécanismes de reddition de comptes

SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION RELATIVEMENT AU RAPPORT ANNUEL

Dans le cadre de son rapport annuel, la CSDM rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son Plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus aux présentes (LIP art. 220). Ce rapport rend compte également à la Ministre des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du plan stratégique établi par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Le contenu du rapport annuel doit être présenté par les commissaires à la population au cours d'une séance publique d'information. Les commissaires répondent alors aux questions qui leur sont adressées relativement à ce rapport. Le Conseil des commissaires souhaite démocratiser le processus de diffusion des résultats contenus au rapport annuel par une approche favorisant la proximité avec la population.

SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION RELATIVEMENT AU PLAN STRATÉGIQUE

Un projet du plan stratégique de la CSDM doit être présenté à la population au cours d'une séance publique d'information. Une séance publique doit également être tenue dans le cas d'un projet d'actualisation du plan stratégique.

La CSDM transmet à la Ministre une copie de son plan stratégique et, le cas échéant, de son plan actualisé et rend ceux-ci publics. Tout comme pour le rapport annuel, le Conseil des commissaires souhaite démocratiser le processus de diffusion à la population des renseignements contenus au plan stratégique.

XIV. Durée de la convention

La convention de partenariat aura une durée de cinq ans. Cependant, étant donné l'adoption d'un nouveau Plan stratégique au cours de l'année scolaire 2010-2011, la présente convention sera révisée en conséquence.

Par la suite, sur une base annuelle (après le dépôt du rapport annuel de la CSDM), il sera possible d'actualiser ladite convention de partenariat.

Convention de partenariat

Article 459.3 LIP

MESURES
MISES EN ŒUVRE
POUR ASSURER
LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

XV. Signature de la convention

La présente convention de partenariat est signée par les parties en date du _____ 2010.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Commission scolaire de Montréal*

Michelle Courchesne
Ministre

Diane De Courcy
Présidente

Alain Veilleux
Sous-ministre adjoint responsable des régions

Gilles Petitclerc
Directeur général

* voir la résolution du Conseil des commissaires de la CSDM approuvant la convention de partenariat (annexe VI)

Annexes

- I. Plan Réussir de la CSDM
- II. Plan stratégique de la CSDM (2005-2010)
- III. Tableau des différents plans ministériels en lien avec la réussite des élèves : *Rappel des buts des différents plans d'action, politiques, stratégie et approches*, (MELS) octobre 2009
- IV. Politique culturelle et linguistique de la CSDM (P2009-1)
- V. Politique interculturelle de la CSDM (P2006-3)
- VI. Résolution du Conseil des commissaires de la CSDM
- VII. *La convention de partenariat, outil d'un nouveau mode de gouvernance*, MELS